

BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE – SESSION 2023
Epreuve optionnelle d'ARTS
HISTOIRE DES ARTS

Nature et modalités de l'épreuve.

[Note de service du 25-10-2021](#) – B.O. n°41 du 4 novembre 2021

Nous vous recommandons de lire attentivement la note dans son ensemble.

MODALITES DE PASSAGE ET D'EVALUATION

Choix entre 2 modalités de passation, formulé lors de l'inscription à l'examen

1. Deux séries d'évaluation ponctuelles
 - 1.a - Une à la fin de l'année de première, sur le programme de première - coefficient 2
 - 1.b - L'autre à la fin de l'année de terminale sur le programme de terminale - coefficient 2
2. Une unique série d'évaluations ponctuelles organisées l'année de terminale sur le programme des 2 années -coefficient 4

Les coefficients s'ajoutent au total des coefficients (100) prévus pour les enseignements obligatoires, et ce quelle que soit la note obtenue. L'absence non justifiée équivaut à la note de 0 sur 20.

MODALITES DE L'EPREUVE ORALE

Epreuve orale de 30 minutes d'interrogation sans temps de préparation.

L'épreuve se déroule sous la forme d'un entretien en deux temps de 15 minutes chacun prenant appui sur un carnet de bord réalisé par le candidat et sur ses compétences d'ordre esthétique, méthodologique et culturel.

Première partie : compétences pratiques (15 minutes) - 10 points

Le candidat présente au jury l'une des œuvres étudiées en lien avec l'objet d'étude ou la question transversale du programme. Elle figure dans son carnet de bord. La présentation, de cinq à sept minutes maximum, témoigne de la capacité du candidat à maîtriser les compétences méthodologiques et à restituer à l'oral les enjeux principaux de l'œuvre, ses caractéristiques techniques et d'inscrire celle-ci dans son environnement contextuel, sociétal et artistique.

Le temps restant, l'entretien permet au jury d'approfondir certains aspects de l'exposé du candidat ; il vise également à le mettre en relation avec son parcours de formation, notamment en histoire des arts, avec des expériences vécues, des lieux culturels visités, des rencontres artistiques. Le jury apprécie la qualité de la présentation et de la prestation orale du candidat, l'investissement dont il a fait preuve, ainsi que la familiarité dont il témoigne avec le patrimoine de proximité et les structures patrimoniales et culturelles.

Deuxième partie : connaissances et compétences culturelles (15 minutes) - 10 points

Le candidat présente les grands enjeux esthétiques et culturels de l'objet d'étude ou la question transversale constituant le programme. Son exposé, qui n'excède pas 5 minutes (pour l'évaluation de première ou de terminale) ou 10 minutes (pour l'évaluation du cycle terminal), est argumenté, appuyé sur des éléments précis d'analyse permettant d'apprécier sa maîtrise des compétences culturelles et esthétiques. À l'appui de son raisonnement, il peut faire référence à d'autres œuvres présentes dans son carnet de bord ou qui figurent dans la liste d'œuvres

de référence publiée à l'appui du programme limitatif. Il sait les situer rapidement et les convoquer à bon escient, pour éclairer sa compréhension de l'objet d'étude.

Le temps restant, l'entretien permet au jury d'approfondir certains aspects de l'exposé du candidat et d'apprécier sa connaissance de l'histoire des arts. Outre les compétences d'expression orale, le jury apprécie la cohérence de l'argumentation et le bien-fondé de la mise en relation, l'exactitude des éléments d'analyse, la connaissance des thématiques du programme, l'approche personnelle que le candidat montrera des œuvres et sa capacité à les questionner au-delà de la description.

Le **carnet de bord** est introduit par le document de synthèse joint.

Le **document de synthèse** décrit sommairement, en une page, le travail conduit.

Il est remis avec le carnet de bord au jury au début de l'évaluation. Le carnet de bord ne fait pas l'objet d'une évaluation par lui-même mais seulement dans l'usage que le candidat en fait dans le cadre de sa présentation.

Pour intégrer des supports et documents numériques à sa présentation, le candidat peut utiliser s'il le désire un ordinateur personnel.

**HISTOIRE DES ARTS
COMPTE RENDU DU TRAVAIL PERSONNEL DU CANDIDAT**

| | |
|--|--|
| Nom : | Prénom : |
| <input type="checkbox"/> BCG <input type="checkbox"/> BTN | <input type="checkbox"/> Classe de Première <input type="checkbox"/> Classe de Terminale <input type="checkbox"/> Cycle terminal |

Compte rendu du travail conduit

Mode de préparation en histoire des arts

Conditions de préparation à l'examen (temps passé, lieux de travail, encadrement...)

Synthèse